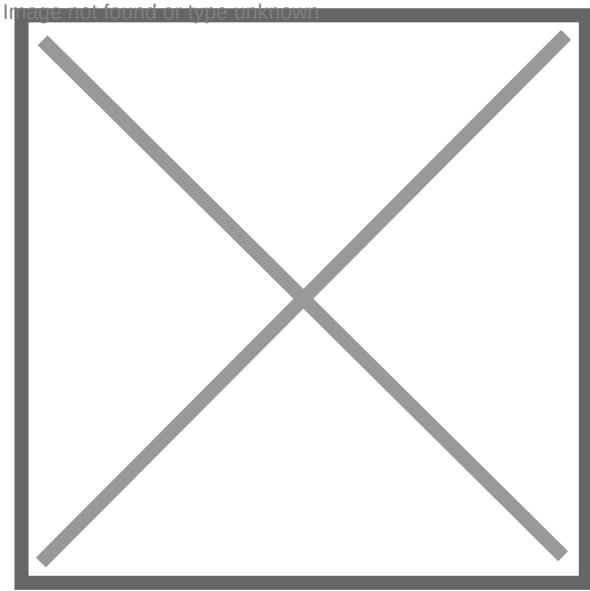




Question de procédure : Prescription ou suspension ?

Par **Julie**, le **24/11/2009** à **18:56**

Bonjour,

Circuit d'une plainte: Lettre R/AR au Procureur, puis convocation par la gendarmerie, qq mois plus tard, pour enregistrer le PV; ce pv est parti à la police qui se déplace qq mois au domicile de l'auteur des faits. rnce dernier ayant déménagé: le dossier aurait été renvoyé au rnrParquet. qq mois plus tard, sans information sur la considération de cette plainte: visite au guichet du greffe pour connaître le devenir de la plainte: Celle ci ne figure pas dans ses fichiers !

Question: Peut on considérer qu'il y a une suspension du délai de prescription, permettant de relancer cette plainte.

En vous remerciant pour vos éclaircissements..